

Les subsides

● (1620)

La semaine dernière encore nous avons reçu à Ottawa une délégation d'artistes. Ils voulaient protester contre les nombreux emplois qui ont été supprimés ou qui le seront dans les différents domaines de la culture: orchestres symphoniques, musées, troupes de théâtre, de ballet, et ainsi de suite. Ces compressions ont été faites sans avertissement de la part du gouvernement. Il a agi immédiatement avant d'avoir des solutions de remplacement. Les programmes ont été supprimés avant qu'on sache précisément ce qui les remplacerait.

Chaque fois que nous demandons au ministre ou à d'autres ministériels quand ils présenteront les programmes qu'ils ont promis, ils ne cessent de nous répéter qu'ils s'emploient à consulter. «Consulter» est devenu leur mot favori. Bien sûr que nous appuyons la consultation. C'est une bonne chose mais elle ne pourra jamais remplacer l'action ni s'y substituer. A entendre de nombreux ministériels, on croirait que la consultation avait été inventée le 4 septembre, qu'il n'y en avait jamais eu auparavant. Je leur pardonne volontiers cependant parce que beaucoup d'entre eux sont nouveaux n'étant ici que depuis le 4 septembre. Ils pourraient quand même lire le *hansard* ou se renseigner sur ce qui s'est déjà passé.

Je possède une liste où sont consignés une dizaine d'initiatives de consultations concernant l'emploi et des questions connexes, un processus mis en branle lors de la dernière législature. J'ai participé étroitement à l'une de ces initiatives puisque j'étais le président du groupe de travail sur les Perspectives d'emplois pour les années 80. Plusieurs de nos vis-à-vis ont également fait partie de ce groupe de travail. Nous avons passé deux ans à consulter la population. Nous avons entendu près de 400 groupes et particuliers sur l'emploi des années 80. Nous avons publié un rapport presque unanime à l'exception de deux ou trois recommandations qui n'ont pas plu aux conservateurs.

Nous avons eu également un groupe de travail sur les congés de formation et sur les grands projets canadiens. Il y a eu aussi le rapport sur la micro-électronique traitant des répercussions des progrès techniques sur l'emploi. Nous avons eu le groupe de travail sur le développement du marché du travail, la Commission Dodge, qui a étudié la question du travail à temps partiel au Canada et le groupe consultatif Ironside. Nous avons eu le comité de la Chambre des communes chargé d'étudier la participation des employés au profit des entreprises et le rapport du Conseil économique sur les pénuries et carences, et le groupe de travail Williams sur la politique d'extension des services de main-d'œuvre.

Il est important d'énumérer cette liste, car je commence à en avoir assez de ces nouveaux députés qui ne cessent de répéter qu'il n'y a jamais eu de consultation. Il y en a eu au contraire beaucoup. Cependant, la consultation doit déboucher sur quelque chose. Voilà ce que nous avons réussi et ce que nous attendons encore de la part de l'actuel gouvernement.

A la suite d'un processus de consultations nous avons eu «L'amorce d'un redressement» du Conseil économique et ensuite la Commission Macdonald a parcouru le Canada pour écouter différents groupes sur tous les aspects de la vie canadienne. Le rapport n'a pas encore été publié. Et ces consultations ne concernent que l'emploi.

Il y eu d'autres études, sur les handicapés, les relations nord-sud, une société nationale de commerce, les énergies de remplacement, la réforme des règlements et la réforme des pensions. Nous avons eu la conférence sur la technologie de demain qui a été une consultation plus vaste que la conférence de la semaine dernière. En 1983 nous avons eu trois consultations politiques majeures sur les affaires internationales, la politique économique et l'emploi. Et je pourrais poursuivre encore longtemps, mais il convient de rappeler que la consultation n'a pas été inventée le 4 septembre dernier. Il y a eu de nombreuses consultations au cours de la dernière législature et sous le gouvernement précédent. Cependant, une fois qu'elles ont lieu, il faut prendre des décisions difficiles. Ces dernières ne satisfont pas toujours les personnes consultées parce qu'on ne peut pas plaire à tout le monde. Je sais que le gouvernement s'efforce de plaire à tout le monde, mais tôt ou tard, lorsqu'il prendra des décisions difficiles, certains se sentiront frustrés et l'accuseront de ne pas les avoir consultés.

Je siège au comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'éprouve un grand respect pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Lorsqu'il dit qu'il a procédé à des consultations, je le crois, mais de nombreux témoins qui ont comparu devant le comité ont déclaré qu'il ne les avait pas consultés dans la mesure où le projet de loi qu'il a proposé ne tenait pas compte des conseils qu'ils lui avaient donnés durant les consultations. Lorsqu'un gouvernement propose des mesures sujettes à controverse, les personnes qui s'y opposent lui reprochent de ne pas les avoir consultées. Cependant, je le répète, le gouvernement consulte la population sur certaines questions, mais pas du tout sur d'autres.

Je voudrais parler des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, concernant l'indemnité de départ, qui doivent entrer en vigueur à compter du 1^{er} avril. A ce sujet, le gouvernement n'a consulté personne. Il les a annoncées à la Chambre le 4 novembre ou le jour où il a annoncé cette série de compressions. Nous recevons actuellement des pétitions et des protestations de gens de toutes les classes sociales, et notamment des Forces armées, des syndicats ouvriers, des associations de travailleurs, des associations professionnelles et autres. Ils demandent au gouvernement de reporter la mise en vigueur de cette mesure le temps de procéder à des consultations. Ils ont signalé certaines répercussions qu'aura cette mesure et que l'on n'a pas prévues au moment de l'annonce. Par exemple, certaines personnes voulaient utiliser l'indemnité de cessation d'emploi pour retrouver un autre emploi ou déménager dans une autre région. D'autres voulaient transférer cette somme à un Régime enregistré de pension. Ce ne sera pas possible parce que le gouvernement a décidé que l'indemnité de départ doit être comptée comme un revenu et que le versement des primes d'assurance-chômage sera retardé. L'argent que ces personnes auraient pu utiliser pour trouver un autre emploi ou préparer leur retraite devront leur servir à la vie de tous les jours, et il n'atteindra donc pas l'objectif que visait le gouvernement. Il serait sage de sa part de consulter les intéressés à ce sujet, s'il croit vraiment en la consultation. Il est possible de modifier cette mesure pour éviter de faire du tort aux personnes dont j'ai parlé.